



BOÎTE À OUTILS

COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA STRATÉGIE EUROPE 2020 ET DANS LE SEMESTRE EUROPÉEN 2014-2015

LIENS D'ACCÈS RAPIDES

1. [Introduction](#)
2. [Que sont la stratégie Europe 2020, le Semestre européen et l'évaluation à mi-parcours?](#)
3. [Recommandations générales pour y participer \(avec une ligne de temps et une liste de points à vérifier\)](#)
4. [Messages principaux et accroches politiques](#)
5. [Annexes \(uniquement disponibles en ligne\)](#)

1. Introduction

En 2010, la **stratégie Europe 2020** a innové en établissant cinq objectifs concrets destinés à mettre en place une croissance intelligente, sociale et durable (davantage d'informations à ce sujet sont disponibles ci-dessous). Chaque année, ce processus est mis en œuvre par le biais d'un cycle appelé le **Semestre européen**, qui est l'instrument principal de coordination entre les politiques des États membres pour la réalisation de leurs objectifs communs.

Il existe de nombreux arguments solides pour justifier **que l'on s'implique d'urgence et activement dans ces processus**, afin que les intérêts des populations et de la planète passent avant les intérêts économiques, et que nous parvenions à une Europe sociale et durable. En voici les raisons principales :

1. La stratégie et le cycle de mise en œuvre revêtent une grande importance, en cela qu'ils fournissent un **cadre de développement pour l'Union européenne et ses États membres** et qu'ils donnent un projet pour l'Europe et une sortie durable de la crise.
2. **Les objectifs d'Europe 2020 influencent directement les possibilités de financement par l'UE**, et plus particulièrement les fonds structurels, ce qui peut clairement favoriser les organisations nationales prêtes à s'y impliquer.
3. **Les objectifs économiques sont prioritaires durant le Semestre européen, au détriment des objectifs sociaux, d'égalité, y compris entre les hommes et les femmes, et**

environnementaux. Ils s'accompagnent également d'accords contraignants et de sanctions, au contraire des objectifs non prioritaires.

4. **Les résultats engrangés dans la poursuite des objectifs sociaux et environnementaux de la stratégie Europe 2020 sont très limités.** En effet, à l'heure actuelle, de plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, le taux d'emploi a diminué et les avancées réalisées en matière de réduction des abandons scolaires précoces et des émissions de gaz à effet de serre sont largement insuffisantes. En outre, l'égalité, y compris entre les hommes et les femmes, n'est pas correctement intégrée ni prise en compte dans le cadre de ce processus.
5. **Les parties prenantes, y compris la société civile, devraient être des partenaires clés de la poursuite des objectifs au niveau national et européen.** Cependant, à l'heure actuelle, leur participation reste faible, et leur influence sur les propositions politiques minimale. Par ailleurs, un nombre très restreint de nouvelles possibilités de participation et de dialogue structurel sont mises en avant par la Commission européenne ou les gouvernements nationaux.

La valeur ajoutée d'une véritable participation à la stratégie Europe 2020 et au processus du Semestre européen est claire : puisqu'elle est la principale stratégie européenne et qu'elle comporte des politiques économiques, sociales et environnementales mises en œuvre par les États membres et l'UE, elle permet une participation directe dans le développement et la mise en œuvre des politiques européennes. Le défi consiste à faire pression pour obtenir une gouvernance plus efficace et de meilleurs points d'entrée. L'économie doit travailler au profit de tous, pas le contraire. En outre, la prochaine **évaluation à mi-parcours de la stratégie Europe 2020** (expliquée en détails ci-dessous) permettra d'intensifier la pression pour une meilleure stratégie et de meilleurs processus.

L'Alliance européenne pour un Semestre européen démocratique, social et durable est une vaste coalition située à Bruxelles, qui rassemble d'importantes organisations de la société civile et des syndicats européens, et représente des milliers d'organisations membres, actives au niveau européen, national et local. L'Alliance veut soutenir l'objectif d'une stratégie Europe 2020 plus démocratique, sociale et durable, en renforçant le dialogue civil dans le cadre du Semestre européen, et en remettant les défis sociaux, d'égalité (y compris l'égalité entre les hommes et les femmes) et environnementaux à l'ordre du jour. Ses principaux objectifs sont de veiller à ce que toutes les politiques, y compris la politique macro-économique, contribuent aux objectifs sociaux, environnementaux/climatiques et aux engagements pris en matière d'égalité dans le cadre de la stratégie Europe 2020, mais également d'améliorer la légitimité de la stratégie par une implication accrue des organisations environnementales, sociales et d'égalité, ainsi que des syndicats, dans le processus décisionnel européenne connu sous la dénomination de Semestre européen.

Le travail de l'Alliance européenne est coordonné par le [Réseau européen de lutte contre la pauvreté](#), tandis que la coalition se compose des organisations suivantes: [AGE-Platform Europe](#); [CARITAS Europa](#); [Bureau européen de l'environnement](#); [CECODHAS – Housing Europe](#); [Fédération syndicale européenne des services publics](#); [Association européenne des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap](#); [Eurochild](#); [Eurodiaconia](#); [Lobby européen des femmes](#); [Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans abris – FEANTSA](#); [Fédération Européenne des Banques Alimentaires](#); [Green Budget Europe](#); [PICUM](#). Elle est soutenue par la [Confédération européenne des syndicats](#) et la [Plateforme sociale](#). En outre, trois alliances pilotes intersectorielles nationales ont également été fondées pour un an en **Bulgarie**, au **Danemark** et en **Irlande**, sous la direction des réseaux nationaux d'EAPN, afin de garantir une plus grande implication dans les politiques et de davantage les influencer. Vous en trouverez les coordonnées dans l'annexe 2.

La présente boîte à outils s'adresse aux membres nationaux des organisations européennes qui constituent l'Alliance pour un Semestre européen, et vise à les aider à s'impliquer dans la stratégie Europe 2020 et dans le Semestre européen, notamment lors de la prochaine évaluation à mi-parcours. Vous y trouverez des informations succinctes et claires sur les processus et les possibilités de participation, ainsi que des précisions sur les principaux éléments, sur le calendrier et sur les acteurs stratégiques du nouveau processus. La boîte à outils contient également des liens vers d'autres sources d'informations et des conseils pour une participation efficace.

[\[Accueil\]](#)

2. Qu'entend-on par stratégie Europe 2020, Semestre européen, et évaluation à mi-parcours?

Europe 2020 est une stratégie proposée par la Commission européenne le 3 mars 2010 pour les 10 années suivantes, qui vise une «croissance intelligente, durable et inclusive».

Elle succède à la stratégie de Lisbonne (qui couvrait la période 2000-2010) et fixe les priorités de l'UE pour les dix années à venir en vue de la mise en place d'une économie plus compétitive, plus efficace au niveau des ressources, mais également plus verte, fondée sur les connaissances et l'innovation, et la promotion d'une économie présentant un taux élevé d'emploi et de cohésion sociale et territoriale.

La stratégie identifie [cinq objectifs clés](#):

1. Relever le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans (hommes et femmes) de 69% (à l'heure actuelle) à 75%.
2. Réaliser l'objectif visant à investir 3% du PIB dans le secteur R&D, plus particulièrement en améliorant les conditions d'investissement R&D par le secteur privé et en développant un nouvel indicateur de suivi de l'innovation.
3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport aux niveaux de 1990 et de 30% si les conditions sont favorables, augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale jusqu'à 20% et réaliser une augmentation de 20% en efficacité énergétique.
4. Faire passer le taux d'abandon scolaire précoce de 15% à l'heure actuelle à 10%, et le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur de 31% à 40%.
5. Réduire le nombre d'Européens vivant sous les seuils de pauvreté nationaux en sortant au moins vingt millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Cependant, comme le reconnaît la Commission européenne, les avancées sont très limitées:

- huit millions de personnes en plus se trouvent aujourd'hui dans une situation de pauvreté (124,3 millions), ce qui représente un déficit de 28 millions (en 2012). De faibles avancées ont été réalisées en ce qui concerne la participation des parties prenantes, en particulier la société civile, mais sans grandes conséquences.
- Le taux d'emploi s'élève aujourd'hui à 68,4%, soit un déficit de près de 7%.
- L'abandon scolaire précoce s'élevait à 12,7% en 2012, entraînant un déficit de 2,7%.
- En 2012, une réduction de 18% des émissions de gaz à effet de serre a été enregistrée, mais les projections nationales montrent que treize États membres ne réaliseront pas leurs objectifs nationaux d'ici 2020.

Pour les membres de l'Alliance pour le Semestre européen, il est indispensable de réaliser les objectifs d'Europe 2020 et de mettre en place une approche fondée sur les droits, visant notamment des avancées dans l'égalité entre les hommes et les femmes, par le biais d'un réel dialogue avec la société civile. Voilà la seule manière de garantir une relance durable, de donner un projet d'avenir à l'UE, et de restaurer une légitimité et une crédibilité démocratiques.

L'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas un objectif explicite de la stratégie Europe 2020, même si les objectifs visant à parvenir à une égalité entre les hommes et les femmes et à l'intégration de la dimension des genres dans toutes les politiques sont des obligations légales inscrites dans le Traité de Lisbonne.

Il s'agit d'un problème de taille, la question de l'égalité entre les hommes et les femmes risquant d'être marginalisée dans la stratégie globale. Le seul objectif qui faisait à l'origine explicitement référence aux hommes et aux femmes est celui qui vise à atteindre un taux d'emploi de 75%. Cependant, la référence aux «hommes et femmes» a été récemment remplacée par celle de «population en âge de travailler». La situation des femmes et la question de l'égalité entre les hommes et les femmes ont, dès lors, perdu le peu de visibilité qu'elles avaient dans la stratégie. Le taux d'emploi des hommes est proche de l'objectif des 75%, tandis que celui des femmes stagne à 63%. En l'absence d'un objectif général et explicite d'égalité entre les hommes et les femmes, cette situation prouve qu'il est impossible de suivre et de contrôler l'impact de la stratégie sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et par conséquent d'évaluer les mesures à mettre en place afin d'atténuer l'impact des politiques sur l'inégalité entre les hommes et les femmes.

Si plusieurs engagements ont été pris pour renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la stratégie Europe 2020, ils resteront lettre morte s'ils ne s'accompagnent d'aucune mesure pratique. Quels sont-ils ? Les lignes directrices pour l'emploi de la stratégie Europe 2020, le [pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2020](#), et la [stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes de la Commission européenne 2010-2015](#) (si vous désirez obtenir davantage d'informations, veuillez consulter la section 4: Messages principaux et accroches politiques). Les enjeux sont d'autant plus élevés que la crise économique et financière, sans oublier les mesures d'austérité qui en résultent, touchent les femmes de plein fouet. L'impact de la récession sur les femmes s'aggravera sans doute avec le temps, les conséquences des transformations du marché du travail se ressentant chaque jour davantage dans les ménages, tandis que les économies opérées dans les dépenses publiques affaiblissent tant les services publics que les nombreuses femmes qui y travaillent ou qui en bénéficient. Les mesures d'austérité touchent plus gravement encore certains groupes de femmes, qui sont confrontées à de multiples désavantages (les femmes jeunes et âgées, les femmes migrantes et les femmes issues de minorités ethniques, les femmes peu qualifiées et celles qui ont des contrats à durée déterminée, les mères isolées, les femmes vivant dans les zones rurales, les femmes âgées de plus de 45 ans, les femmes souffrant de handicaps ou encore celles qui reprennent le travail après avoir donné naissance à un enfant). Les diminutions budgétaires affectent de façon disproportionnée les femmes (qui risquent de perdre leur emploi et sont les premières victimes des réductions dans les services publics). Nous constatons une augmentation des conditions de travail précaires, une aggravation des discriminations sur le marché du travail, couplée à un glissement vers un travail informel, une augmentation des taux de pauvreté, un accès réduit aux services et une augmentation de la violence domestique, autant de phénomènes qui s'accompagnent de réductions drastiques dans les services d'appui.¹

¹ Voyez également la publication conjointe du LEF «The price of austerity, the impact on women's rights and gender equality in Europe», 2012, ainsi que la vidéo du LEF sur l'impact de l'austérité sur les femmes en Europe: <https://www.youtube.com/watch?v=eulp9VdKzFk>

La stratégie Europe 2020 est soutenue par [sept initiatives phares européennes](#), dont le propos est d'enclencher de véritables avancés dans chacun des thèmes.

Chacune des initiatives phares identifie un ensemble de propositions et d'instruments spécifiques devant être mis en œuvre dans un délai de dix ans afin de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020. Ces sept initiatives sont :

- **Union de l'innovation:** améliorer les conditions-cadre et l'accès aux financements pour la recherche et l'innovation, afin de renforcer la chaîne d'innovation et de stimuler les investissements partout dans l'Union.
- **Jeunesse en mouvement:** améliorer les performances des systèmes d'éducation et renforcer l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur en Europe.
- **Une stratégie numérique pour l'Europe:** accélérer le déploiement de l'Internet à haut débit et récolter les bénéfices d'un marché unique numérique pour les ménages et les entreprises.
- **Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources:** aider à découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources, en réduisant les émissions de carbone dans l'économie mondiale, en augmentant l'utilisation des ressources renouvelables, en modernisant le secteur des transports et en privilégiant l'efficacité énergétique.
- **Une politique industrielle pour l'ère de la mondialisation:** améliorer l'environnement économique, en particulier au sein des PME, et accompagner le développement d'une base industrielle solide et durable, capable de soutenir la concurrence internationale.
- **Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois :** moderniser les marchés du travail en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre et le développement des compétences tout au long du cycle de vie, afin d'augmenter la participation sur le marché du travail et de mieux faire correspondre l'offre et la demande de travail.
- **Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté:** assurer une cohésion sociale et territoriale afin que les avantages de la croissance et les emplois soient largement partagés, et que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale puissent vivre en toute dignité et participer activement dans la société.

L'évaluation des résultats engrangés et la participation active des États membres sont des éléments clés de la stratégie. L'outil pour y parvenir est le [Semestre européen](#), un cycle annuel de coordination des politiques macro-économiques, budgétaires et structurelles, qui se fonde sur trois piliers (censés se renforcer mutuellement): *la coordination thématique* (dans les secteurs de l'emploi, l'inclusion sociale, l'éducation, dans le cadre de la stratégie Europe 2020), *la surveillance macro-économique* et *la surveillance fiscale* dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

Cependant, nul ne doute que que les deuxième et troisième piliers priment sur le premier. La mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et de ces trois piliers se fait au niveau national par le biais de deux rapports annuels parallèles, présentés ensemble à la Commission au mois d'avril. Le premier pilier est réalisé via les programmes nationaux de réforme (PNR), qui reposent sur des [lignes directrices intégrées](#) dont le propos est d'aider les États membres à traduire les principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 dans leurs politiques nationales. Par ailleurs, les [programmes de stabilité ou de convergence](#) (PSC) guident les piliers 2 et 3 : la surveillance macro-économique et fiscale.

Le cycle annuel du Semestre européen se compose d'une séquence d'étapes et d'éléments essentiels :

QUAND ?	EUROPE 2020 (surveillance thématique)	PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE & PROCÉDURE DE DÉSÉQUILIBRES MACRO- ÉCONOMIQUES (surveillance macro-économique et fiscale)
---------	--	---

Novembre	Analyse annuelle de la croissance (CE)	
		Rapport sur le mécanisme d'alerte (CE)
Avril	Programmes de réforme nationaux (EM)	Rapports de stabilité/convergence (EM)
Juin/Juillet	Recommandations par pays (CE)	
Octobre		Évaluation du budget européen (CE)

1. Examen annuel de la croissance (EAC)

Il s'agit d'un document annuel, préparé par la Commission européenne et publié en novembre, qui ouvre le Semestre européen annuel en définissant les grands axes prioritaires économiques pour l'année à venir et pour la stratégie Europe 2020, et qui invite les États membres à tenir compte de ces priorités au moment d'établir leurs programmes nationaux de réforme (voir ci-dessous). Les EAC des deux dernières années reprennent les cinq mêmes grandes priorités :

1. Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance
2. Rétablir l'activité de prêt à l'économie
3. Promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain
4. Lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise
5. Moderniser l'administration publique

Les priorités de l'examen annuel de la croissance sont débattues par le Conseil des ministres et leurs formations avant le Conseil européen du mois de mars et définissent les priorités pour les décisions économiques et budgétaires nationales. Le projet du [rapport conjoint sur l'emploi](#), annexé à l'EAC, évalue la situation sociale et l'état de l'emploi au sein de l'UE. Les résultats engrangés dans la poursuite de l'objectif de réduction de la pauvreté sont abordés dans le seul rapport conjoint sur l'emploi. En outre, l'attention y est uniquement portée sur l'emploi. À l'heure actuelle, il n'existe pas de rapport d'avancement annuel sur la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 – une bonne pratique qui a été abandonnée ces deux dernières années.

2. La [procédure de déséquilibre macroéconomique](#) (PDM)

Il s'agit d'un mécanisme de surveillance parallèle au pacte de stabilité et de croissance, qui se concentre sur la promotion de la compétitivité. Il présente un volet préventif et un volet correctif. Un mécanisme d'alerte précoce, qui se fonde sur un tableau de bord composé d'un ensemble d'indicateurs couvrant les principales sources des déséquilibres macroéconomiques (y compris le PIB, la dette extérieure, les déséquilibres commerciaux, mais également la productivité du travail et les coûts unitaires), a été mis en place. Ce tableau de bord est publié dans le rapport sur le mécanisme d'alerte en novembre, qui marque le début du cycle annuel de la PDM, et est l'un des déclencheurs principaux des recommandations par pays (voir ci-dessous). Des évaluations approfondies sont alors effectuées entre la Commission et les pays concernés. L'année dernière, si la Commission a intégré une série d'indicateurs sociaux à ce mécanisme d'alerte (chômage à long terme, NEET (jeunes sans emploi, éducation ni formation, les personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale), son impact n'est pas encore connu.

3. Programmes nationaux de réformes (PNR)

Il s'agit de rapports annuels préparés par les États membres qui décrivent la mise en œuvre des cinq principaux objectifs européens à atteindre d'ici 2020, traduits en objectifs nationaux, et qui tiennent compte des priorités définies par l'examen annuel de croissance. De plus en plus, ces rapports sont

censés montrer de quelle manière les recommandations par pays de la Commission (RPP) sont réalisées, et réagir à l'évaluation par la Commission, de leur mise en oeuvre (qui se trouve en annexe de l'examen annuel de croissance). Les gouvernements des pays de la Troïka, qui sont dispensés de soumettre de PNR et, en lieu et place doivent continuer à remplir les exigences de leur protocole d'accord respectif, se contentent d'envoyer une lettre de mise à jour à la Commission européenne, indiquant les avancées réalisées dans les cinq principaux objectifs de la stratégie Europe 2020. Les mesures décrites dans les PNR doivent correspondre aux objectifs nationaux, être concrètes, refléter l'urgence et indiquer leurs conséquences budgétaires. Chaque année, les PNR doivent s'inspirer de la génération précédente et mettre l'accent sur le niveau d'application des RPP. La structure du PNR est définie dans une [note d'orientation](#), transmise aux États membres par la Commission européenne, pour les aider à préparer leurs activités, ainsi que les débats bilatéraux.

4. Programmes de stabilité/convergence

Les programmes de stabilité sont soumis par les États membres de la zone euro, tandis que les **programmes de convergence** sont soumis par les États hors de la zone euro – en même temps que les PNR. Leur objectif principal est de permettre à la Commission d'évaluer si les États membres s'en tiennent aux règles budgétaires déterminées par l'UE. Il s'agit du volet «préventif», qui définit des objectifs à moyen terme et exige une viabilité à long terme des finances publiques. Dans le contexte actuel, l'accent a été principalement mis sur la réduction de la dette et des déficits publics par le biais d'une consolidation fiscale ou de mesures d'austérité. Le volet «correctif» est la procédure sur les déficits excessifs (PDE), en vertu de laquelle la Commission impose des corrections en cas de déficits dépassant 3% du PIB ou en présence d'une dette publique excédant 60% du PIB. Le non-respect peut entraîner des sanctions au sein de la zone euro, ou à une possible suspension du Fonds de cohésion (c'est-à-dire les Fonds structurels) pour l'ensemble des pays, jusqu'au moment où leur déficit est corrigé. La nature obligatoire des mécanismes de surveillance, les menaces de sanctions et de perte des fonds européens ont suscité de nombreuses questions sur le contrôle démocratique des budgets par les gouvernements nationaux.

5. Recommandations par pays (RPP)

Il s'agit de recommandations émises par la Commission pour chaque pays dans le cadre du Semestre européen, sur base d'une évaluation de leurs résultats économiques et sociaux lors de l'année précédente. Elles analysent également dans quelle mesure les États mettent en oeuvre les priorités européennes définies dans l'examen annuel de croissance. Elles sont rédigées après une évaluation minutieuse des avancements enregistrés depuis les recommandations précédentes et une analyse détaillée des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité ou de convergence. Les recommandations sont concrètes, ciblées et mesurées, et se concentrent sur ce qui peut être raisonnablement atteint lors des 12 à 18 mois suivants. Les pays étant confrontés à différents défis, les recommandations adaptent les priorités fixées par l'examen annuel de croissance à la situation de chaque État membre. En 2013, l'EAC s'accompagnait également d'un [document de travail des services de la Commission](#) évaluant la mise en oeuvre des recommandations par pays précédentes.

Les RPP sont discutées au sein des formations du Conseil avant d'être analysées et approuvées par les chefs d'État ou de gouvernement durant le Conseil européen en juin. L'adoption finale des RPP en juillet conclut le Semestre européen. La mise en oeuvre des RPP fait l'objet d'une surveillance étroite et constante par les services de la Commission européenne, qui tient le Conseil informé de ses constatations pendant l'année. En novembre 2013, une évaluation de la mise en oeuvre des RPP était annexée au rapport de l'EAC, et a fourni de nombreuses informations sur les RPP, ainsi que leur justification. La note d'orientation du PNR définit les priorités à suivre lors du contrôle de la mise en oeuvre des RPP dans les rapports, et inclut une [annexe](#), rédigée spécialement afin de faciliter l'analyse.

L'absence d'un grand objectif relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes explique que les RPP ne contiennent aucune perspective sur l'égalité entre les hommes et les femmes. L'utilisation d'expressions de genre neutres, tels que «le deuxième salarié», «les salariés à petit revenu», «les travailleurs à petit salaire», «le taux de pauvreté», «les groupes vulnérables», etc., dissimule les inégalités entre les hommes et les femmes qui se cachent derrière ces termes et qui affectent les femmes de façon disproportionnée. Lorsque des problèmes d'égalité entre les hommes et les femmes sont abordés dans les RPP, il s'agit généralement de problèmes considérés comme des «problèmes de femmes», tels que l'augmentation des services d'accueil afin de faciliter la participation des femmes sur le marché du travail ; les recommandations sont loin d'induire les changements sociétaux indispensables pour que les hommes et les femmes soient mis sur un pied d'égalité dans leurs fonctions de salariés et d'aidants.

6. Contrôle budgétaire de la zone euro

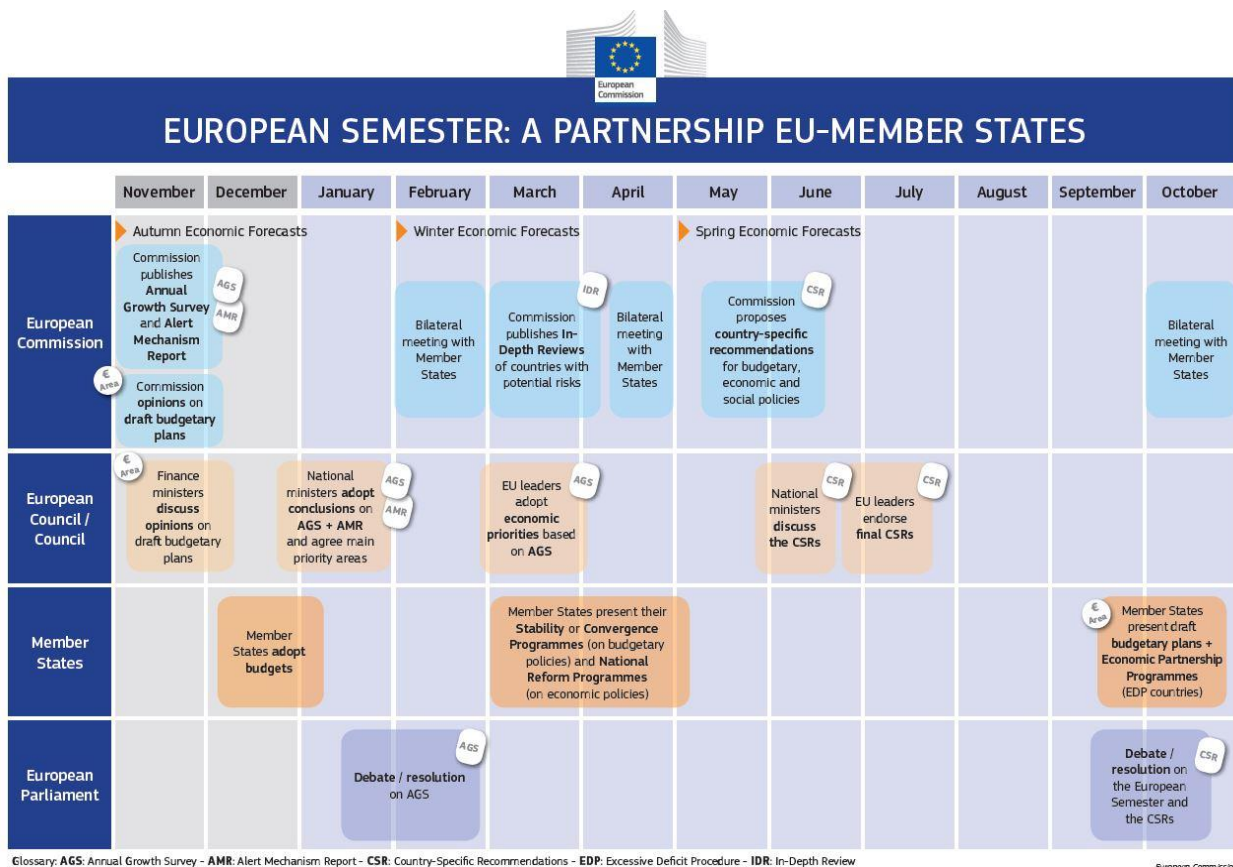
Depuis 2013, les États membres de la zone euro sont tenus de présenter dès le 15 octobre leurs budgets nationaux afin de les contrôler et de vérifier le niveau de mise en œuvre des RPP, en particulier dans le secteur macro-économique. Le «Two-Pack», entré en vigueur le 30 mai 2013, renforce l'architecture de la coordination économique/surveillance fiscale multilatérale, en imposant ce calendrier, ainsi que des règles budgétaires communes pour les États membres de la zone euro. En cas de non-respect des obligations du pacte de stabilité et de croissance, la Commission peut exiger des gouvernements nationaux qu'ils effectuent un contrôle budgétaire. Cette coordination budgétaire étant réalisée durant le deuxième semestre de l'année (juillet à décembre), elle oriente les messages de l'examen annuel de la croissance et des recommandations par pays.

Principales étapes du Semestre européen :

- En **novembre**, la Commission publie son examen annuel de la croissance (EAC), qui analyse les réalisations et détermine les priorités européennes pour l'année à venir afin de stimuler la croissance et la création d'emplois; elle publie également le rapport sur les mécanismes d'alerte, à propos des déséquilibres macro-économiques.
- En **novembre/décembre**, plusieurs formations du Conseil (Affaires générales, Compétitivité, Environnement, Justice, Emploi et Affaires sociales, Affaires économiques et financières) examinent l'EAC et présentent leurs contributions.
- En **novembre/décembre**, la Commission rédige une première note d'orientation sur la préparation des programmes nationaux de réforme.
- En **décembre/janvier**, le Conseil européen et le Parlement européen débattent de l'examen annuel de la croissance.
- En **février**, la Commission tient des réunions bilatérales avec les États membres afin de discuter des actions prises et prévues pour mettre en œuvre les recommandations par pays, et afin de préparer les PNR et les programmes de stabilité et de convergence.
- En **février/mars**, plusieurs formations du Conseil (Affaires générales, Compétitivité, Environnement, Justice, Emploi et Affaires sociales, Affaires économiques et financières) discutent des principaux problèmes identifiés et présentent leurs contributions.
- En **mars**, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE (c'est-à-dire le Conseil européen) rédigent une orientation européenne pour les politiques nationales sur la base de l'examen annuel de la croissance.
- En **avril**, la Commission tient des réunions bilatérales avec les États membres pour débattre des avancements et des principaux problèmes rencontrés dans les pays.
- Le **15 avril**, les États membres soumettent leurs programmes de stabilité et de convergence et leurs PNR, qui détaillent la réalisation des différents objectifs, les éléments mis en œuvre par les politiques nationales et la manière dont les orientations européennes ont été prises en compte.

- En **mai**, le Conseil pour les Affaires économiques et financières mène une série d'évaluations approfondies, sur la base de la procédure de déséquilibres macro-économiques.
- En **mai**, la Commission évalue les PNR et les programmes de stabilité et de convergence.
- En **juin**, la Commission présente des recommandations par pays (RPP) à chaque État membre. Plusieurs formations du Conseil (Emploi et Affaires sociales, Affaires économiques et financières, Affaires générales) analysent et approuvent les recommandations.
- En **juin**, le Conseil européen approuve les RPP.
- En **juillet**, le Conseil pour les Affaires économiques et financières adopte formellement ces RPP.
- En **octobre**, les gouvernements des États de la zone euro présentent leur projet budgétaire à la Commission européenne.
- En **octobre/novembre**, la Commission tient des réunions bilatérales avec les États membres afin de débattre des actions entreprises et prévues pour mettre en œuvre les recommandations par pays.

Le Semestre européen en un coup d'œil:



L'évaluation à mi-parcours est un processus prévu en 2015, cinq ans après l'adoption de la stratégie Europe 2020, et cinq ans avant sa fin.

Il analysera les résultats engrangés dans la poursuite des objectifs chiffrés, ainsi que le fonctionnement de la stratégie et son processus de coordination, le Semestre européen. Ce sera l'occasion d'un échange de points de vue sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, ainsi que sur ce qui devrait changer et comment. La Commission européenne a mis en avant, au début de l'année 2014, une [communication sur l'état des lieux](#), qui dresse un premier bilan et prépare le terrain pour une [consultation publique](#) lancée en mai 2014. Les contributions apportées dans le cadre de cette

consultation étaient attendues jusqu'au 31 octobre 2014, via un questionnaire disponible sur le lien ci-dessus. Le cas échéant, ce dernier pouvait également s'accompagner de nouvelles propositions. Toutes les contributions seront publiées sur le site Internet de la Commission européenne.

[\[Accueil\]](#)

3. Quelques conseils pour une meilleure participation

Identifiez les responsables du Semestre européen dans votre pays

Sur la base de l'expérience des années précédentes, et d'après nos membres, c'est souvent le ministère de l'Economie ou des Finances, ou le cabinet du Premier ministre qui rédige les PNR, avec une participation plus ou moins importante (en fonction du pays) des autres ministères (Emploi et Affaires sociales, Environnement, Justice, etc.). Si vous voulez une information fiable, le plus simple est de contacter les représentants du gouvernement avec qui vous travaillez habituellement, votre membre national du Comité « protection sociale » ou les responsables du Semestre européen de votre pays (il s'agit pour ces derniers de personnes travaillant dans les bureaux de représentation de la Commission dans chacun des États membres, dont le rôle consiste à fournir des informations et des réactions sur la mise en œuvre du Semestre). Veuillez consulter l'annexe 2 – Personnes à contacter

Demandez d'être invité à participer au processus comme partie prenante

Contactez par courrier écrit ou e-mail les personnes concernées et demandez-leur quel processus sera mis en place afin d'associer les parties prenantes dans les processus de la stratégie Europe 2020. Demandez également sous quelle forme cet engagement se présentera et si vous pourrez commenter un projet de PNR, ou envoyer votre propre contribution, et quels sont les autres mécanismes de participation prévus. Rappelez-leur qu'il est de la responsabilité du gouvernement de garantir un véritable processus structuré de consultation et de participation, au moment opportun. La bibliographie européenne est riche en documents faisant référence à la participation des parties. L'objectif premier n'est pas d'être uniquement associé aux consultations épisodiques, mais de construire des plateformes de dialogue structurées, au sein desquelles les parties prenantes pourront rencontrer de manière régulière les différents représentants des gouvernements, afin de discuter des avancements de la stratégie Europe 2020, de proposer leur contribution concrète de nouvelles actions, et de collaborer à la mise en œuvre du processus.

En janvier 2014, un important examen par les pairs a été organisé par la plateforme belge de lutte contre la pauvreté. A cette occasion, la plateforme belge a eu la possibilité de présenter sa évaluation de la situation ; celle-ci a été distinguée comme pratique novatrice de participation des parties prenantes, y compris des personnes en situation de pauvreté, dans le cadre du Semestre européen et des processus de la stratégie Europe 2020. EAPN, ainsi que son réseau belge (BAPN), y ont participé. Vous trouverez tous les documents à ce propos [ici](#).

Préparez des notes d'informations et définissez une position commune

Si vous avez la possibilité de soumettre votre contribution, il est important d'en discuter au sein de votre organisation et avec les autres partenaires (voir la section concernant les Alliances ci-dessous), d'analyser votre contexte national et de développer une position commune. Cela se fera notamment via l'élaboration de notes d'informations sur les processus (notamment en s'inspirant de la présente boîte à outils dans son entièreté ou en partie). Vous devriez également veiller à ce que toutes les personnes impliquées comprennent les points d'accroches à utiliser, les possibilités de participation offertes, mais également les messages clés que vous essayez de mettre conjointement en avant. Il peut également s'avérer utile d'organiser des séances de renforcement des capacités. Vous devriez commencer par analyser la situation actuelle dans votre pays (aspects sociaux, économiques, environnementaux, égalitaires), en étudiant les grandes tendances et l'impact des décisions politiques, et en essayant de dégager un consensus sur les principaux changements politiques à opérer. Vous apporterez ainsi une valeur ajoutée à toutes les réponses que vous pourriez vouloir donner, et impliquerez tous les partenaires de façon cohérente dans le travail. Vous pourriez envisager d'impliquer les personnes concernées par les politiques, telles que les femmes, les personnes en situation de pauvreté, les jeunes, les personnes âgées et les autres parties prenantes.

EAPN France a contribué à l'avis du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, annexée dans sa totalité au programme national de réforme. Pour davantage d'informations, veuillez contacter [Jeanne Dietrich](#).

Apportez votre contribution : développer des messages clés

Sur la base de votre analyse et de la position commune à laquelle vous seriez arrivé, identifiez les principales faiblesses des diverses propositions politiques, y compris celles qui figurent dans les programmes nationaux de réforme ou autres, au regard de vos principales demandes. Lorsque vous préparerez votre position, consultez le programme national de réforme et les recommandations par pays de l'année précédente, mais également les programmes de stabilité et de convergence, afin de savoir dans quelle mesure ces derniers ont influencé les PNR et les RPP. Dans le secteur social, il convient également d'analyser le [rapport social national](#), censé alimenter l'état des lieux de la situation sociale. Cela devrait vous aider à élaborer vos messages clés, même si, en définitive, chaque contexte national est différent. Vous pouvez également consulter l'évaluation par la Commission de la mise en œuvre des recommandations par pays, annexée à l'examen annuel de la croissance (disponible [ici](#)), ainsi que l'analyse et les recommandations alternatives de l'Alliance pour un Semestre européen (disponible [ici](#)). En raison du peu de temps disponible, il est possible que vous ne receviez pas de document à commenter, mais que vous ayez seulement la possibilité de donner votre avis par écrit ou oralement, sans consulter un projet de texte. Soyez donc prêts à transmettre vos propres messages clés sur la base de votre analyse des grandes tendances. Se limiter à quelques points cruciaux peut avoir plus d'impact qu'une longue liste d'exigences. Si vous recevez un projet de temps, sachez que vous aurez peu de temps pour y réagir. Préparer à l'avance vos messages clés vous aidera à apporter votre contribution dans le délai imparti.

CARITAS Europa élabore depuis 2007 en collaboration avec ses membres, un rapport alternatif indépendant sur les programmes nationaux de réforme. Dans la dernière version, publiée en 2013 (la version 2014 est en cours de rédaction), vingt-trois organisations Caritas nationales ont présenté leur propre synthèse, en respectant le format des PNR, et ont réagi, en soumettant leurs propres recommandations, aux dernières tendances, aux développements politiques et aux défis rencontrés dans la poursuite des objectifs, dans le cadre de deux domaines : l'emploi et la réduction du taux de pauvreté. Vous pouvez consulter le rapport [ici](#).

Le Lobby européen des femmes a rédigé des recommandations alternatives dans une publication portant le nom de [Ticking Clocks](#), qui souligne les problèmes relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes et propose une série de recommandations spécifiques pour certains États membres. A la lumière de l'écart qui subsiste entre les hommes et les femmes dans les salaires, les pensions et les niveaux de pauvreté, le LEF demande des recommandations qui s'attaqueront aux inégalités entre les hommes et les femmes structurelles qui persistent dans tous les États membres.

Analysez vos recommandations par pays

L'importance des RPP ne font plus aucune doute, ni leur impact sur les priorités politiques nationales ou sur les priorités et décisions budgétaires en matière de dépenses publiques qui en découlent. Consultez les recommandations de la Commission européenne qui concernent votre pays, pointez ce qui manque et indiquez les politiques pouvant être dangereuses, ainsi que les éléments positifs. Préparez vos commentaires sur l'application des RPP, développez-en d'autres et envoyez vos propositions à votre gouvernement, dans le cadre de votre contribution au Semestre européen. Envoyez-les également à la Commission (c'est-à-dire aux responsables géographiques et politiques), ainsi qu'aux experts indépendants qui travaillent avec la Commission, par exemple sur la protection sociale et l'inclusion sociale, ou aux personnes responsables du Semestre européen. Vous trouverez toutes les informations dont vous aurez besoin dans la section «Personnes à contacter» ci-dessous. ***Veillez envoyer une copie de toutes vos contributions à l'Alliance – peu importe la langue.***

Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté suit et évalue les recommandations par pays depuis 2012 avec ses membres. Dans des rapports annuels, les réseaux nationaux d'EAPN et les organisations européennes présentent les éléments négatifs et positifs que contiennent les recommandations de la Commission, commentent leur application sur le terrain et proposent des recommandations alternatives, en accord avec les réalités nationales et les mesures à mener pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et pour réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté. Vous pouvez consulter la totalité des rapports ici : [2012](#), [2013](#), [2014](#), ou contacter [Sian Jones](#), coordinatrice politique d'EAPN. Un groupe ad-hoc, l'Alliance CSR (pour country-specific recommendations) a également formulé, en 2012 et 2013, une série de propositions communes ; cette alliance rassemble un large éventail d'organisations (syndicats, ONG, organisations environnementales et pour les droits de l'homme). Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

Formez des alliances

L'expérience de ces dernières années montre que la participation des parties prenantes laisse encore grandement à désirer dans la plupart des pays. Dans le contexte négatif actuel, tout progrès est impossible si nous ne nous exprimons pas d'une même voix. Il est donc important de former des alliances solides, rassemblant des organisations qui partagent des valeurs et principes communs : par exemple des syndicats et d'autres ONG (organisations sociales, environnementales et d'égalité, y compris les organisations de femmes), des universitaires, des politiciens, les médias, et de constituer des plateformes conjointes. Voilà l'approche choisie par l'Alliance pour le Semestre européen. Parmi les alliés possibles, citons, par exemple, les experts indépendants sur la protection sociale l'inclusion sociale, à qui la Commission confie chaque année la tâche d'évaluer les RPP et les rapports sociaux nationaux. Ils peuvent être amenés à contribuer aux recommandations par pays ; il est donc important d'essayer de nouer un dialogue continu avec eux. Le cas échéant, essayez d'impliquer vos parlements nationaux, leur participation s'étant révélée assez limitée ces dernières années, ainsi que vos eurodéputés. S'il peut paraître difficile d'élaborer des messages communs à un si grand nombre d'organisations, le jeu en vaut la chandelle et la récompense sera une plus grande mobilisation et un impact plus significatif. Il peut s'avérer utile de laisser chaque secteur élaborer ses propres propositions, de se réunir afin d'en discuter et de s'accorder sur un compromis nécessaire, tout en concédant que certains objectifs ou certaines propositions peuvent sembler se contredire ou s'affaiblir mutuellement.

EAPN Belgique s'est doté d'un un groupe de travail sur la stratégie « Europe 2020 ». Il se réunit une fois par mois afin de discuter des derniers développements européens et de la manière d'influencer la politique belge. Le groupe se compose des représentants des réseaux régionaux et d'associations locales, parmi lesquels quelque vingt personnes en situation de pauvreté. Il existe également une plateforme belge pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale créée également dans le cadre d'Europe 2020 et coordonnée par le service publique pour l'intégration sociale ; elle se réunit environ cinq fois par an, en tant que plateforme de dialogue et de suivi des politiques belges sur la lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Plusieurs ONG participent à ces assemblées, y compris une importante délégation (+/- douze membres) d'EAPN Belgique (BAPN). Pour davantage d'informations, veuillez contacter [Elke Vandermeersch](#).

Le 6 juin 2014, l'Alliance pour le Semestre européen a organisé à Bruxelles un atelier de renforcement des capacités d'une journée à l'intention des 35 membres de l'Alliance. Il poursuivait trois objectifs : 1) mieux comprendre la stratégie Europe 2020 et le Semestre européen, afin de mieux y participer ; 2) accroître la capacité à former une alliance intersectorielle efficace, en particulier au niveau national; 3) accroître le niveau d'engagement au sein de l'Alliance pour le Semestre européen et le sentiment d'appartenance. Il s'agissait d'un atelier fortement interactif, avec une succession de présentations et de débats, de contributions par la Commission européenne et de sessions pratiques pour se familiariser au processus de participation au niveau national ; des exercices en groupe ont également porté sur le fonctionnement d'un réseau intersectoriel. Davantage d'informations sont disponibles [ici](#).

Diffusez vos messages et suscitez un débat public

Les parties prenantes étant pour l'instant très peu associées au processus, vos messages doivent être entendus au-delà des sphères gouvernementales. Réfléchissez à la manière dont vous pourrez atteindre non seulement les principaux acteurs concernés, mais également le grand public. Dans ce but, vous pouvez envisager des campagnes d'envoi de lettres, des manières plus novatrices de transmettre vos messages et de les faire connaître via de nouveaux canaux. Il s'avérera crucial de constituer des alliances (voir ci-dessus). Le cas échéant, vous pourriez également associer les médias (y compris les médias sociaux) afin de diffuser vos messages auprès d'un plus large public et d'ainsi sensibiliser un maximum de personnes.

EAPN Danemark est présent dans le processus depuis 2006, grâce à différents projets de sensibilisation sur les plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale et à l'organisation de conférences sur la pauvreté. Il a mis en place un réseau de parties prenantes et a profité de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2010 pour élargir ses alliances et intensifier ses activités. Aujourd'hui, EAPN DK représente la société civile au sein du conseil consultatif du gouvernement sur la stratégie Europe 2020, qui rassemble quelque 30 membres. Ce conseil reçoit les projets de PNR et les recommandations, en discute dans les détails et consacre suffisamment de temps à la consultation (2 mois). Les critiques sont prises en compte. Si parvenir à ce résultat a exigé cinq années de travail, les efforts déployés portent leur fruit. Pour davantage d'informations, veuillez contacter [Per K. Larsen](#).

N'oubliez pas l'évaluation à mi-parcours

Nous l'avons déjà dit, dès 2014, la possibilité vous est donnée de contribuer à la stratégie Europe 2020 et au processus du Semestre européen, mais également à l'évaluation à mi-parcours de la stratégie en elle-même. Il s'agit d'une occasion unique durant les dix années du processus. Des alliances devraient se constituer afin de développer des positions communes à soumettre lors de la consultation de l'évaluation à mi-parcours ; un message commun portera ainsi la nécessité de mettre en œuvre une stratégie plus sociale et plus durable, basée sur une véritable participation des parties prenantes. S'il est essentiel de faire passer des messages et des demandes communs, il est tout aussi important que chaque organisation contribue séparément à la consultation, afin de montrer clairement que, si les messages sont identiques, ils proviennent d'un large éventail d'acteurs.

Calendrier et liste de contrôle

CALENDRIER	ACTIVITÉS DU SEMESTRE EUROPÉEN	QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?	VÉRIFICATION
Octobre – Novembre	Réunions bilatérales entre la Commission et les États membres.	Écrivez à votre gouvernement pour lui faire savoir que vous travaillez sur les RPP et que vous souhaitez apporter votre contribution, être consulté et participer au processus qui mènera au Semestre européen l'année suivante. Demandez le calendrier et un droit de consultation. Si vous êtes déjà engagé dans le processus, formulez vos propositions concrètes sur l'EAC.	
Novembre	L'examen annuel de la croissance et le rapport sur	Analysez l'impact particulier qu'auraient les propositions sur	

	le mécanisme d'alerte sont publiés	votre secteur d'expertise/ de représentation, en collaboration avec votre organisation européenne représentative, et voyez si votre pays risque de subir des procédures macro-économiques ou de déficit excessif.	
Décembre – Janvier	Le Conseil et le Parlement discutent de l'EAC	Contactez votre gouvernement et/ou vos représentants nationaux au sein du Conseil des ministres, ou le responsable du Semestre européen afin d'obtenir davantage d'informations sur le processus, les délais de préparation des PNR, et les points de contact principaux. Essayez d'obtenir la note d'orientation sur le programme national de réforme de votre gouvernement. Contactez les membres de votre Parlement et essayez de les rencontrer.	
Février	Réunions bilatérales entre la Commission et les États membres.	Collaboration autour des recommandations par pays: analyse, degré de mise en œuvre, impact positif et négatif, préparation de nouvelles recommandations.	
Mars	- Conseil européen de printemps - La Commission européenne publie une communication d'état des lieux sur l'évaluation à mi-parcours (2014)	Transmettez vos contributions/réactions à votre gouvernement, aux représentants du CPS, aux experts indépendants, aux médias et autres parties prenantes.	
Avril	Réunions bilatérales entre la Commission et les États membres.	Continuez de demander que votre PNR prévoit un processus d'implication des parties prenantes, et des contacts avec votre gouvernement, y compris par l'envoi de réponses aux projets; utiliser les médias, les médias sociaux et d'autres canaux pour faire connaître vos propositions.	
15 avril	Les gouvernements remettent leurs programmes nationaux de réforme et les rapports de stabilité et de convergence.	Écrivez à votre gouvernement une fois que vous savez si vos propositions sont prises en compte et sous quelle forme, afin de demander davantage	

		d'engagement lors de l'évaluation du PNR par la Commission.	
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil Affaires économiques et financières mène des évaluations approfondies, sur la base de la procédure de déséquilibres macro-économiques. - La Commission européenne évalue les PNR et les rapports de stabilité et de convergence - La Commission européenne lance une consultation publique sur l'évaluation à mi-parcours (2014) 	Procurez-vous les PNR et analysez-les avec vos partenaires, au regard de vos propres contributions. Rédigez un communiqué de presse et envoyez vos commentaires au gouvernement, à votre organisation européenne, à l'Alliance européenne et à la Commission européenne.	
Juin	La Commission européenne publie les recommandations par pays.	Analysez les recommandations au regard de vos propositions. Adressez-vous à votre gouvernement et à la Commission pour répondre au projet de recommandations, en demandant d'éventuelles corrections avant l'approbation définitive des recommandations prévues en juillet. Transmettez vos avis à l'organisation européenne et à l'Alliance européenne.	
Juillet	Le Conseil Affaires économiques et financières adopte formellement ces RPP.	Transmettez le rapport de synthèse de votre organisation européenne et de l'Alliance européenne, ainsi que vos propres réactions/contributions, à votre gouvernement, au représentant du CPS, aux experts indépendants, aux médias et aux autres parties prenantes.	
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Le 15 octobre, les gouvernements de la zone euro présentent leurs projets budgétaires à la Commission européenne. - 31 octobre – fin de la consultation sur l'évaluation à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 (2014) 	Analysez les budgets soumis par votre gouvernement, au regard de l'impact que les réductions des dépenses auront/réductions budgétaires auront dans votre domaine particulier. Répondez à la consultation sur l'évaluation à mi-parcours. Analysez votre niveau de participation et envisagez les étapes suivantes (y compris une contribution plus proactive). Organisez des campagnes de promotion	

		nationales ou prenez part aux campagnes menées par d'autres.	
Novembre	L'examen annuel de la croissance et le rapport sur le mécanisme d'alerte sont publiés, ainsi que les annexes	Analysez la manière dont les RPP adressées à votre pays ont été appliquées et envoyez votre évaluation au gouvernement, à la Commission, ainsi que des propositions concrètes de nouvelles recommandations ou de recommandations adaptées, en collaboration avec votre organisation nationale et l'Alliance européenne.	
Décembre		Gardez des archives de l'ensemble de vos contributions, faites la chronique des étapes franchies et de leur déroulement. Tirez les enseignements pour le cycle suivant et établissez un plan d'action.	

[\[Accueil\]](#)

4. Messages principaux et accroches politiques

Ces messages sont tirés de la publication conjointe de l'Alliance pour le Semestre européen, présentée lors d'une audition du CESE le 7 avril 2014. Les accroches politiques renvoient aux références politiques utiles dans les documents européens, par secteur.

POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

Messages

1. Privilégier les politiques macro-économiques qui soutiennent les objectifs sociaux, d'égalité et environnementaux.

La plupart des RPP se concentrent principalement sur les objectifs de consolidation fiscale à court terme plutôt que sur une projet d'investissements à long terme. Elles oublient les avantages et les coûts économiques, environnementaux et sociaux, et n'analysent pas leur impact sur l'égalité, y compris sur l'égalité entre les hommes et les femmes. L'impact social des mesures de consolidation fiscale proposées a été particulièrement important, ainsi que leurs conséquences sur l'égalité, et a contribué à l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, accru les inégalités, y compris entre les hommes et les femmes. Cette approche affaiblit la cohérence de la stratégie Europe 2020 et du processus du Semestre européen, et la rend moins efficace dans la poursuite de ses objectifs.

➤ *Mettre en œuvre une évaluation ex ante des impacts sociaux et environnementaux, ainsi que les conséquences sur la dimension du genre et sur l'égalité, des recommandations par pays macro-économiques et encourager une stratégie globale et équilibrée pour garantir que la poursuite des objectifs économiques se fasse en cohérence avec les objectifs sociaux, d'égalité entre les hommes et les femmes, d'égalité, et les objectifs environnementaux.*

2. Investissement dans une croissance inclusive et durable

Si l'investissement est considéré comme crucial pour la croissance, on ignore souvent les autres objectifs européens que contiennent les propositions de la Commission et qui se concentrent sur l'investissement social,² ou sur le développement durable. Investir dans des mesures visant à atténuer l'impact sur le social, l'environnement ou sur le climat s'impose si nous voulons une relance durable, notamment lorsque de nombreux résultats peuvent être engrangés dans les différents objectifs.

➤ *Investir dans des logements abordables, dans des mesures d'économies d'énergie ou d'isolation, dans une infrastructure sociale/de santé (en particulier l'éducation de la petite enfance, les centres d'accueil, soins de santé et les services sociaux), afin de garantir la réalisation de l'ensemble des objectifs de la stratégie Europe 2020: créer de nouveaux emplois, investir dans les personnes, lutter contre les changements climatiques et réduire la pauvreté.*

3. Une politique fiscale inclusive et durable

Les recommandations par pays mettent de plus en plus l'accent sur une politique fiscale propice à la croissance. Si des résultats sont engrangés dans lutte contre l'évasion fiscale et la fraude, il reste possible d'en faire davantage pour opérer un glissement de la charge fiscale du travail vers les risques environnementaux, et pour limiter les nombreuses subventions qui contribuent aux changements climatiques ou sabordent l'objectif d'efficacité énergétique (comme les mesures de soutien aux combustibles fossiles). Il est indispensable d'adopter une approche plus globale afin d'identifier l'impact social, les conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes ou sur l'égalité, et l'impact environnemental, et afin de promouvoir la justice fiscale (y compris une fiscalisation progressive, comme outil de redistribution).

² CE (2013) Train de mesures sur les investissements sociaux

- *Veiller à ce que la politique fiscale contribue activement aux objectifs sociaux et environnementaux à long terme.*
- *Intégrer les évaluations d'impact ex ante afin de se prémunir contre une redistribution injuste de la charge fiscale sur les pauvres, en mettant en avant un modèle de justice fiscale permettant de financer les objectifs sociaux, environnementaux et d'égalité.*

Accroches politiques

Examen annuel de la croissance

Si, à l'origine, l'EAC 2014 adresse un message commun, sans céder à la «lassitude par rapport aux réformes» (réduction du déficit), il accorde une attention plus grande à l'amélioration de la compétitivité et à la garantie d'une reprise durable. On y reconnaît donc qu'il convient de rééquilibrer les priorités : *des considérations d'équité et une certaine clarté en ce qui concerne les objectifs seront essentielles afin d'assurer la réussite durable, l'efficience et l'acceptabilité par la population des efforts déployés au niveau national et européen.* La priorité est de poursuivre un assainissement fiscal différencié propice à la croissance, tout en reconnaissant qu'il convient rééquilibrer les dépenses et les revenus, mais en privilégiant les réductions d'impôt et de charges sociales. Le texte lance un appel en faveur d'investissements à plus long terme dans l'éducation, la recherche, l'innovation, l'énergie et l'action pour le climat et pour répondre aux besoins des plus vulnérables de notre société. L'attention accordée à une fiscalité plus propice à la croissance vise principalement à déplacer la charge fiscale sur le travail vers des bases d'imposition liées à la consommation, à la propriété et à la pollution. Si la première (taxe sur la consommation) semble être un pas en arrière, la TVA touchant les populations pauvres de façon disproportionnée, les taxes foncières et sur la pollution paraissent positives. La lutte contre l'évasion fiscale et contre la fraude est une priorité importante, au même titre que les nouveaux investissements en faveur d'un plus grand respect des obligations fiscales. La cinquième priorité vise à promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain et souligne la nécessité de trouver de nouvelles ressources de croissance et de compétitivité. Cependant, elle vise principalement les technologies de pointe, avec comme priorité la réduction des coûts du travail et l'achèvement de la libération du marché des services, tout en faisant référence aux conséquences potentiellement négatives sur les droits sociaux.

Communication: État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive

Ce bilan des résultats engrangés par la stratégie Europe 2020 souligne la baisse des déficits (diminution prévue de 6,5% en 2010 à 2,7% en 2015), mais une augmentation rapide de la dette souveraine (80% en 2010 à 89,5% en 2015). Il reconnaît l'impact de la crise et indique qu'un retour au modèle de croissance de la décennie précédente serait à la fois illusoire et nocif – bulles immobilières; élargissement des inégalités sociales; pression multiple sur l'utilisation des ressources et l'environnement; augmentation sensible du chômage; faiblesses des systèmes d'éducation et de formation. Ces phénomènes « ont contribué à l'effondrement de pans entiers parts de nos économies lorsque nous avons été frappés de plein fouet par la crise ». Une autre référence positive se trouve à la page 11 : «la crise a mis en lumière le problème... de l'équité de la richesse produite et distribuée au moyen de la croissance». Si le PIB et le niveau de richesse ont continué de croître dans l'ensemble, les inégalités ont également augmenté en Europe... depuis les années 1980 (en moyenne les 20% les plus riches gagnent 5,1 fois plus que les 20% les plus pauvres en 2012). La question de l'équité de la distribution équitable accentue à son tour la difficulté de relever les défis auxquels sont confrontées les économies européennes.

Messages

1. Amplifier les objectifs et obtenir une approche stratégique

- *Les États membres fixent des objectifs nationaux ambitieux, fondés sur les trois indicateurs, ventilés en fonction de facteurs clés (sexe, âge, ethnie).*
- *Chaque État membre devrait réaliser un diagnostic complet des causes/tendances afin de jeter les bases d'une stratégie de lutte contre la pauvreté.*
- *Développer des sous-objectifs et des stratégies thématiques pour les priorités/groupes clés: combattre le sans-abrisme, investir dans l'enfance, intégrer les Rom, ainsi qu'une vision trans-thématique.*

2. Garantir un accès abordable à des services de qualité (en particulier le logement, la lutte contre le sans-abrisme, la santé et les soins de longue durée).

- *Exiger des mesures afin de renforcer l'offre de logements à prix raisonnable : logements sociaux, contrôle des loyers, réforme fiscale ; diversifier et rééquilibrer les modes d'occupation.*
- *Accroître les investissements dans des soins de santé de qualité abordables et dans les soins de santé longue durée, et garantir une équité d'accès, y compris par la promotion d'actions visant à combattre les discriminations (Roms/migrants sans papier).*

3. Renforcer les investissements sociaux et des systèmes de protection sociale universels

- *Privilégier les investissements dans une protection sociale intégrée durant tout le cycle de vie, en garantissant, par le biais de balises s'appliquant à toute l'UE, des revenus minimums adéquats, des allocations de chômage et des pensions.*
- *Veiller à ce que les propositions de réduction des contributions en matière de sécurité sociale n'aient pas d'impact négatif sur un financement durable de la protection sociale.*

4. Investir dans l'enfance et dans l'adolescence, avec des stratégies intégrées pour tous les groupes à risque.

- *Encourager la mise en œuvre de stratégies intégrées visant à investir dans l'enfance (et dans les familles), en accord avec les recommandations de la Commission.*
- *Mettre en œuvre la « garantie pour la jeunesse » par le biais de programmes de qualité intégrés et en mettant en avant l'intégration des jeunes, au-delà de l'emploi.*
- *Veiller à ce qu'une approche intégrée pour l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté durant le cycle de vie soit promue pour tous les groupes cibles.*

Accroches politiques

Examen annuel de la croissance

Le document de cette année garde la même priorité 4 – *Aborder le chômage et les conséquences sociales de la crise* – à l'instar des deux années précédentes. Si ce document reconnaît l'augmentation régulière de la pauvreté et du chômage, l'accent est mis sur les politiques du marché du travail actives, et en particulier sur les garanties pour la jeunesse. La pauvreté des jeunes est soulignée, ainsi que l'intégration active, même si cette dernière n'est mentionnée que dans le cadre étroit des « guichets uniques », fait associant le lien entre activation et bien-être et vise une plus grande efficacité, plutôt qu'une meilleure qualité de mise en œuvre, et ne contient que quelques rares références aux avancées souhaitées dans les dossiers du revenu minimum adéquat ou de la protection de systèmes de protection sociale de qualité.

Rapport conjoint sur l'emploi

Si le document n'émet aucune recommandation concrète, il reconnaît que le chômage a atteint un niveau sans précédent, alors que la segmentation du marché du travail engendre une insécurité d'emploi, en particulier pour les jeunes, et des écarts salariaux, en particulier pour les femmes. La création d'emplois et les emplois de qualité manquent à l'appel, ainsi que la lutte contre la pauvreté au travail. L'approche de la pauvreté continue d'être considérée uniquement d'un point de vue de l'emploi. L'inclusion active n'est pas mentionnée en tant que telle, mais une certaine reconnaissance est donnée à la diminution des revenus ménagers, en particulier en raison des efforts d'assainissement fiscal déployés ces dernières années. Une attention particulière est accordée à la santé, et moins sur les autres services ou les revenus minimums.

Train de mesures relatifs aux investissements sociaux

La communication « *Towards Social Investment for Growth and Cohesion* », ainsi que les autres parties du paquet sur des investissements sociaux publié en février 2013, est la principale contribution sociale à la stratégie Europe 2020. Son message principal est que la politique sociale devrait être considérée comme un investissement social, que les budgets doivent être utilisés plus efficacement afin de créer des emplois et d'obtenir un retour économique et social, que la capacité des individus à entrer sur le marché du travail et dans la société doit être renforcée, par le biais de l'approche du cycle de vie. Cependant, les bonnes intentions sont éclipsées par de nombreux messages sur l'efficacité, sur le besoin de recentrer les budgets sociaux vers des objectifs d'activation et d'habilitation afin d'abandonner une «protection sociale passive», sur la nécessité d'un meilleur ciblage et d'une limitation dans le temps des paiements et d'une plus grande conditionnalité. Le paquet prévoit également une série d'initiatives importantes de la plateforme européenne de lutte contre la pauvreté, dont des recommandations de la Commission sur la pauvreté des enfants, le rapport de mise en œuvre sur l'inclusion active, le rapport sur la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion du logement, entre autres. S'il contient plusieurs recommandations positives importantes, le manque de cohérence avec la MOC sociale, l'EPAP et les autres messages clés posent problème, notamment par rapport à son impact sur la stratégie Europe 2020, sur le Semestre européen et sur les RPP.

Dimension sociale de l'UEM

La communication de la Commission européenne a été adoptée en octobre 2013 et vise à réduire les différences croissantes (déséquilibres sociaux) entre les États membres, sur les plans de la pauvreté, des inégalités et du chômage, afin d'améliorer la stabilité macro-économique. Elle repose sur trois piliers principaux: 1. Une surveillance renforcée des enjeux à relever en matière d'emploi et sur le plan social, ainsi qu'une meilleure coordination des politiques ; 2. Une plus grande solidarité et des initiatives plus poussées en faveur de l'emploi et de la mobilité des travailleurs ; 3. Un dialogue social renforcé. La principale proposition vise à définir de nouveaux indicateurs sociaux et d'emploi dans la procédure concernant les déséquilibres macro-économiques (PDM), et développer un tableau de bord des indicateurs de l'emploi et sociaux, en s'appuyant sur les indicateurs sociaux et d'emploi existants, renforcer la coordination des politiques sociales, dans des domaines comme le chômage, NEET (les personnes hors de l'enseignement, de l'emploi et de la formation), les revenus disponibles, les risques de pauvreté et les inégalités (un ajout que nous saluons). Le dialogue social sera également renforcé, y compris par le biais du Semestre européen et d'Europe 2020, en particulier sur les RPP, mais sans qu'il n'y ait la moindre référence à la société civile (par contre, les points de vue des partenaires sociaux sur l'EAC ont été publiés sur le site Internet de la Commission européenne). Les modalités de mise en œuvre et l'impact recherché ne sont pas clairs, comme en témoigne l'absence de «déclencheurs» d'actions ou de propositions de conditionnalité ex ante. Si le tableau de bord a été pour la première fois annexé au rapport conjoint sur l'emploi, il ne contient aucune proposition. Le Conseil soumettra d'autres propositions sur son utilisation et sa mise en œuvre au cours de l'année, mais il semble que le tableau de bord ne sera pas opérationnel avant 2015.

Communication: État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive

Si le document reconnaît que l'augmentation des taux de chômage et de pauvreté est une conséquence de la crise, il se concentre principalement sur l'augmentation du chômage, en particulier chez les personnes âgées de plus de 55 ans et chez les jeunes. Il souligne l'absence de résultats dans la poursuite des objectifs chiffrés, en reconnaissant que la pauvreté et l'exclusion sociale sont passées de 114 millions en 2009 à 124 millions en 2012. Il ajoute que la pauvreté pourrait rester proche des 100 millions d'ici 2020 et que les principaux problèmes concernent les niveaux de privation matérielle et le nombre de ménages sans emploi. En outre, il met en avant le fait que la crise a prouvé la nécessité de mettre en place des systèmes de protection sociaux efficaces.

Conseil EPSCO – mars 2014

Les ministres de l'Emploi et des Affaires sociales se sont penchés sur un document d'évaluation (stocktaking document) et ont constaté que la récession économique a mis la stratégie commune et le tissu social européen à rude preuve. L'impact social de la crise, avec des taux de chômage et de pauvreté élevés, affaiblit les fondations de la cohésion sociale et diminue la confiance du public dans les projets européens. Les ministres ont souligné le manque d'avancements sur les objectifs, en particulier les objectifs de pauvreté, tout en soulignant la valeur des objectifs en tant que «vecteurs de mobilisation politique». Ils ont également demandé à améliorer la gouvernance de la stratégie et assurer une coordination entre les priorités financières, économiques et sociales.

Conseil de printemps 2014

Les conclusions du Conseil ne mentionnent ni la pauvreté ni l'exclusion sociale, mais reconnaissent que la crise a ralenti les avancements par rapport aux objectifs d'Europe 2020, et que le Conseil encourage à redoubler d'efforts pour les réaliser.

EMPLOI

Messages

1. Créer un emploi durable et de qualité durant le cycle de vie

- *Investir dans des emplois écologiques et sociaux de qualité*
- *Des mesures concrètes pour réduire la pauvreté des travailleurs et les écarts salariaux entre les hommes et les femmes: augmenter les salaires minimums, soutenir les concepts de salaires de subsistance et de conciliation des vies privée et professionnelle, défendre la protection du travail et les droits sociaux.*

2. Une inclusion active personnalisée intégrée, au-delà de la seule activation

- *Promotion explicite de l'inclusion active intégrée (soutien aux revenus, marché du travail inclusif et accès à des services de qualité), fondée sur soutien personnalisé intégré.*
- *Accès à des services d'accueil de l'enfance abordables / ECEC (services d'accueil de la prime enfance) pour soutenir l'objectif de réintégration des femmes sur le marché du travail.*
- *Soutien à une vieillesse active pour permettre aux personnes âgées de progresser / de rester dans l'emploi via un marché du travail favorable aux seniors.*

Accroches politiques

Examen annuel de la croissance (EAC)

« Une attention particulière a été accordée aux actions visant à réduire le niveau inacceptable qu'atteint le chômage des jeunes. [...] Ils doivent aussi accorder une attention particulière au maintien

ou au renforcement du champ d'action et de l'efficacité des services de l'emploi et des politiques actives du marché du travail, telles que les formations pour les chômeurs et les dispositifs de garantie pour les jeunes. » « Dans l'immédiat, la priorité devrait être donnée à l'ambitieuse mise en oeuvre et au suivi des réformes concernant le fonctionnement du marché du travail, de façon à accroître la participation à ce dernier. Cette approche implique aussi de favoriser les gisements d'emploi dans les secteurs en expansion, de préserver l'employabilité de la main-d'œuvre, y compris celle des chômeurs de longue durée et des groupes les plus vulnérables, par exemple en formant et en soutenant activement les chômeurs, et de veiller à ce que les filets de sécurité sociaux jouent pleinement leur rôle. Avec une main-d'œuvre vieillissante, une vie active plus longue et plus satisfaisante passe par la possession des qualifications adéquates, par la formation tout au long de la vie et par l'existence d'environnements de travail propices; elle présuppose aussi que les effets des écarts de rémunération et d'activité entre hommes et femmes sur les droits à pension de ces dernières soient pris en considération. Pouvoir accéder à des services de soins abordables aidera les femmes à participer au marché du travail. [...]L'écologisation de l'économie, le secteur numérique et les services de soins de santé sont des domaines qui généreront de nombreuses perspectives d'emploi dans les années à venir..

Rapport conjoint sur l'emploi (RCE)

Le rapport conjoint sur l'emploi est une annexe de l'EAC qui analyse les politiques nationales menées dans le but de réaliser les objectifs chiffrés relatifs à l'emploi, à l'éducation et à la lutte contre la pauvreté de la stratégie Europe 2020 et présentés dans les programmes nationaux de réforme. Il ne contient aucune recommandation spécifique ni la moindre analyse des politiques, mais se contente de donner un aperçu des réponses et des initiatives politiques des différents États membres. Il met en avant plusieurs problèmes, comme l'augmentation du chômage (en particulier chez les jeunes et chez les femmes), ainsi que le chômage de longue durée, le potentiel de création d'emploi dans les TIC et dans les secteurs écologiques, la segmentation du marché du travail et la législation sur la protection de l'emploi, les politiques spécifiques du marché du travail pour des groupes particuliers, l'évolution des salaires. Le document inclut des statistiques et des graphiques illustrant la situation en Europe, mais également dans les États membres.

Conseil de printemps 2014

Le Conseil européen met l'accent sur les politiques visant à améliorer la compétitivité, à soutenir la création d'emploi et à combattre le chômage, en particulier le chômage chez les jeunes, ainsi que sur le suivi des réformes menées pour améliorer le fonctionnement des marchés du travail. Aucune mention n'est faite sur la façon d'y parvenir ni sur sa signification dans la pratique.

ÉDUCATION ET FORMATION

Messages

- 1. Soutenir une éducation globale et les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie**
- 2. Augmenter les investissements sociaux dans la petite enfance et le soutien à l'ESL**
- 3. Veiller à ce que la formation professionnelle corresponde au marché du travail et aux besoins de chaque individu.**

Accroches politiques

La stratégie Europe 2020 poursuit deux objectifs en matière d'éducation ; ils concernent plus particulièrement l'abandon scolaire précoce et l'enseignement supérieur :

- Passage à un taux d'abandon scolaire inférieur à 10%;

- Obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur pour au moins 40% des 30-34 ans.

Examen annuel de la croissance

L'EAC met l'accent sur les garanties pour la jeunesse et l'éducation continue des jeunes ayant quitté l'école. La Commission privilégie à nouveau l'investissement à long terme dans le secteur de l'éducation, ainsi que des actions pour la recherche, l'innovation, l'énergie et les changements climatiques. L'EAC constate que «la situation dans le domaine de l'éducation et des qualifications doit également être améliorée » et que «l'UE accuse encore un retard par rapport aux objectifs qu'elle s'est fixés pour Europe 2020 quant au niveau de l'enseignement ». Cependant, cette constatation tient compte de la situation de la force de travail et des compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail. L'EAC poursuit en mettant en avant et en privilégiant la modernisation des systèmes éducatifs et de formation, y compris par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie et de mesures visant à faciliter la transition entre l'école et le travail, notamment via des stages et des apprentissages. Le document contient peu de références à l'abandon scolaire précoce ni aux efforts à déployer pour combattre ce problème, l'accent étant davantage placé sur la finalisation des plans nationaux de mise en œuvre de la garantie pour les jeunes dans les États membres et des programmes de financement correspondants. L'EAC souligne également que l'éducation et la formation sont des priorités de l'UE, la plupart des pays ont reçu, en 2013, des recommandations par pays sur l'éducation.

Rapport conjoint sur l'emploi

Le rapport indique que «Le nombre de jeunes quittant prématurément le système éducatif diminue progressivement. [...] L'Europe réalise des progrès certains vers la réalisation de l'objectif d'un taux de diplômés du supérieur d'au moins 40 % à l'horizon 2020». En ce qui concerne la qualité de l'éducation, le rapport indique qu'au fil du temps, les niveaux d'éducation moyens, et donc la «qualité» des compétences offertes, ont augmenté. En outre, il indique que la participation à l'apprentissage tout au long de la vie est en baisse dans plusieurs États membres, pour les hommes comme pour les femmes. À nouveau, le dysfonctionnement du système scolaire apparaît comme la conséquence d'un manque des compétences de base de la main d'œuvre européenne et est donc perçu comme un obstacle à la reprise économique et à la lutte contre le chômage. Dans ce contexte, on privilégie l'investissement dans l'éducation, mais le rapport note que vingt États membres ont effectivement réduit la part relative du PIB qu'ils investissent dans l'éducation. Le RCE cite également plusieurs mesures prises par les États membres pour respecter les lignes directrices sur l'emploi, y compris celles concernant l'amélioration de la qualité de l'éducation et des systèmes de formation à tous les niveaux, y compris la petite enfance, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Paquet d'investissements sociaux (PIS)

Le PIS contient une recommandation sur l'investissement dans l'enfance³. Celle-ci s'appuie sur une approche à trois piliers, fondée sur les droits, visant à rompre le cycle de désavantages. L'accent y est mis sur l'accès à des ressources adéquates, à des services de qualité abordables et sur le droit de participation des enfants. Le second pilier, lié à l'accès à des services de qualité et abordables, souligne le rôle joué par l'éducation dans la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, et plus précisément en avant les nécessaires investissements dans l'accueil et l'éducation de la petite enfance. L'approche souligne qu'il est indispensable que les services soient disponibles pour tous les enfants, indépendamment de la situation professionnelle de leurs parents ; nous voyons une rupture par rapport à l'approche reprise dans certains documents mentionnés ci-dessus, où l'éducation est considérée davantage comme vecteur d'employabilité plutôt que comme outil de lutte contre

³ Recommandation de la Commission sur l'*Investissement dans l'enfance*: «Breaking the cycle of disadvantage», février 2012, 2013/112/EU, disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?qid=4K6PTGNZLyfXpZ1n1qp1p0NN5np4qNzmkRf8wV4n9cc9H2Qrp8w511306593838?uri=CELEX:32013H0112>

l'exclusion sociale. La recommandation met également l'accent sur le besoin d'améliorer les systèmes d'éducation afin de garantir l'égalité des chances et de promouvoir l'inclusion sociale. Le lien est établi avec l'objectif chiffré de réduction des taux d'abandon scolaire précoce, et plusieurs mesures sont recommandées qui insistent sur un ciblage des ressources et des opportunités vers les populations les plus défavorisées (les enfants de Roms, les enfants issus de l'immigration, les étudiants avec de faibles compétences de base). On y privilégie également les mesures préventives, ainsi qu'une meilleure coopération entre écoles et parents, sans oublier un meilleur accompagnement de ces derniers.

Communication: État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La communication constate, en dépit de la crise, une tendance positive dans les niveaux d'éducation et prévoit que les objectifs d'éducation sont « globalement réalisables » d'ici le terme fixé. Le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école est passé de 15,7% en 2005 à 12,7% en 2012. La moitié des États membres ont déjà réalisé ou s'approchent ainsi de leurs objectifs. La communication ajoute qu'au moins une partie de cette diminution peut être imputée à un contexte plus difficile sur le marché de l'emploi, mais elle indique également des signaux d'améliorations structurelles et prévoit que la tendance se poursuivra, bien qu'à un rythme moins soutenu. La proportion de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté, passant de 27,9 % en 2005 à 35,7 % en 2012. La communication voit dans ce changement un phénomène structurel et ajoute que l'objectif de 40% devrait être réalisé. Le constat est fait de l'absence flagrante d'évaluation qualitative dans le cadre des objectifs chiffrés : évaluation de la qualité du système éducatif et des compétences acquises devra encore être réalisée.

ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET ÉGALITÉ POUR TOUS

Messages

Non seulement n'y a-t-il aucun objectif chiffré relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes, mais ce concept est n'est pas suffisamment intégré transversalement dans la stratégie Europe 2020. Si l'évaluation de l'ensemble des objectifs est soumise à un étude d'impact sur l'intégration de la dimension genre, trois domaines d'actions prioritaires sont soulignés :

1. Réduire l'**écart salarial** entre les hommes et les femmes dans tous les États membres, et mettre en place une stratégie nationale à long terme afin d'éliminer la discrimination salariale et aborder la ségrégation entre les hommes et les femmes dans les secteurs de l'éducation et du travail.
2. Réduire les **écarts de pension entre les hommes et les femmes**, y compris par la promotion de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et de modèles de partage des responsabilités permettant d'encourager une participation égale des hommes et des femmes, afin que les réformes des systèmes de sécurité sociale/systèmes fiscaux prennent en compte l'égalité entre les hommes et les femmes et créent des droits individuels.
3. Veiller à la mise en place d'un mécanisme de compensation dans les régimes de pension, sous la forme de **crédits de prise en charge pour les hommes et les femmes**, pour le temps passé à s'occuper des enfants, des parents et d'autres personnes dépendantes (voir l'exemple des congés pour aidants).
4. Mettre en place des mesures spécifiques pour contrer les multiples discriminations dont sont victimes les femmes immigrées, par exemple en dotant les politiques de migration d'une perspective genrée, en renforçant l'accès à l'emploi et aux droits de protection sociale, en permettant aux femmes immigrées d'avoir leur propre statut indépendant.

Accroches politiques

Les lignes directrices pour les politiques d'emploi (2010), qui indiquent qu'**«il est essentiel d'intégrer de manière visible la prise en compte du principe d'égalité entre les sexes dans tous les domaines d'action pertinents, afin que tous les aspects des lignes directrices puissent être mis en œuvre dans les États membres.»** La ligne directrice n° 7 fait référence plus particulièrement à l'accroissement de la participation des femmes et des hommes sur le marché du travail, et souligne les problèmes liés à la garde des enfants, à l'égalité des salaires, à l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et à l'évolution de l'emploi au sein du secteur de l'accueil. Dans le dossier de la pauvreté / de l'exclusion sociale, la ligne directrice n° 10 demande que toutes les mesures de lutte contre la pauvreté visent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et se concentrent sur les familles monoparentales.

Le [pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2020 \(adopté en 2011\)](#) fait référence en particulier à toutes les institutions impliquées dans le Semestre européen, les incitant à tenir compte de la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mise en place de la stratégie Europe 2020, et incite en particulier la Commission et le Conseil à tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'examen annuel de la croissance, les avis par pays et les recommandations par pays.

La [stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2010-2015](#), de la Commission européenne, demande à la Commission de «favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, dans tous ses aspects et initiatives phares, surtout quand il s'agit de concevoir et d'appliquer des mesures nationales appropriées».

Examen annuel de la croissance

Si l'EAC contient peu de références aux femmes et/ou à l'égalité entre les hommes et les femmes, il dit nécessaire de s'attaquer à l'impact qu'ont les écarts de salaires et d'activités entre hommes et femmes sur les droits de pension des femmes, ainsi qu'à l'accès à des services de soins abordables afin de contribuer à une plus grande participation des femmes sur le marché du travail. Mais aucune mention n'est faite des écarts salariaux dans la recommandation sur l'évolution des salaires (réformes).

Rapport conjoint sur l'emploi

Le rapport souligne le relèvement des taux d'activités chez les femmes, en particulier chez les femmes plus âgées (55-64), mais reconnaît l'écart considérable au niveau des taux d'emploi globaux des femmes, par rapport à ceux des hommes. Il constate également les niveaux largement répandus de travail à temps partiel des femmes qui, lorsqu'ils sont mesurés en «équivalent temps plein», montrent en réalité un taux d'emploi à temps plein beaucoup moins élevé pour les femmes. Le rapport indique également que, globalement, le risque persistant de pauvreté et d'exclusion qui touche davantage les femmes que les hommes est dû à la prédominance chez elles d'activités de prise en charge et d'emplois à temps partiel, et que les femmes plus âgées (+65) sont davantage touchées par la pauvreté que les hommes plus âgés. Une partie du rapport se concentre sur la réconciliation entre la vie privée et la vie professionnelle ; un tableau en annexe montre que cet aspect reste un défi dans la plupart des États membres. Le rapport demande qu'on déploie davantage d'efforts pour contrer les facteurs de l'écart des pensions entre les hommes et les femmes, y compris les interruptions de carrière et la faible intensité de travail. Le taux des jeunes femmes qui n'ont pas accès à l'éducation, à l'emploi ni à la formation (NEET) est plus élevé que celui des jeunes hommes.

Paquet « investissements sociaux » (PIS)

Une section du PIS aborde la dimension genre et souligne que les désavantages cumulés durant le cycle de vie entraînent des taux de pauvreté plus élevés chez les femmes et des taux d'emploi plus faibles, menant à un écart moyen estimé à 40% entre revenus des femmes et revenus des hommes. Par

conséquent, l'(in)égalité entre les hommes et les femmes doit être abordée de façon plus cohérente. Le PIS demande aux États membres de réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes et de supprimer les obstacles la représentation des femmes (et des autres travailleurs sous-représentés) sur le marché du travail.

Communication: État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive

La communication note que certains États membres ont défini des objectifs nationaux ventilés pour les hommes et les femmes en fixant des objectifs d'emploi pour les femmes (page 16).

Messages

Le changement climatique est le plus grand dysfonctionnement du marché dont le monde ait jamais été témoin. La réforme fiscale écologique (RFE) peut corriger les dysfonctionnements environnementaux du marché en taxant les émissions de gaz à effet de serre et en internalisant les coûts des changements climatiques – et par ce biais, appliquer le principe éminemment juste du «pollueur payeur».

Si rien n'est fait, la Commission européenne estime que les coûts s'élèveront à 50 milliards d'euros par an. Si rien n'est fait, dans les plus brefs délais, pour appliquer les politiques nécessaires à la transition, la réalisation de l'objectif coûtera davantage en temps et en argent. En outre, les possibilités de création d'emploi qu'offre aujourd'hui le «secteur écologique» resteraient lettre morte.

La RFE semble être un instrument très prometteur, puisque plusieurs États membres de l'UE, qui ont le plus souffert de la crise économique et financière, figurent en bonne place parmi ceux ayant reconnu les avantages économiques des actions menées dans les domaines du climat et de l'efficacité énergétique (Eurobaromètre 2014). Parallèlement à cela, la part globale des recettes des taxes environnementales dans le PIB de l'UE avoisine une moyenne de 2 à 3 % (Eurostat 2013), ce qui montre la marge d'augmentation dont dispose encore les états.

Le Semestre européen devrait:

- 1. Mettre en avant des politiques macro-économiques qui soutiennent la RFE afin que les objectifs économiques contribuent aux objectifs environnementaux, climatiques et sociaux.**
- 2. Déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres bases fiscales, par exemple des activités nocives pour l'environnement, en menant une évaluation ex ante de l'impact social et sur les hommes et les femmes de toutes les propositions de taxes ou de subventions durables et inclusives, ainsi que des réformes en matière d'investissement.**
- 3. Réduire les exonérations fiscales et les subsides nocifs pour l'environnement accordés aux combustibles fossiles.**
- 4. Investir dans une production décentralisée d'énergie, dans les combustibles renouvelables et dans l'efficacité énergétique dans le logement et les autres bâtiments.**
- 5. Inclure des indicateurs climatiques et environnementaux dans la partie relative à la surveillance macro-économique.**
- 6. Évaluer le degré d'application de la RFE comme élément des RPP dans le cadre de la politique de cohésion.**
- 7. Les commissaires européens pourraient mettre en place un groupe de travail informel sur un «Semestre européen social, durable et démocratique», afin de partager leurs points de vue et discuter de manière informelle des avantages transversaux au-delà des politiques quotidiennes, en invitant des parties prenantes clés à donner leur avis.**
- 8. Le Parlement européen devrait largement utiliser le dialogue économique afin de mettre en avant les conséquences positives de la RFE.**

Accroches politiques

Examen annuel de la croissance

Dans le cadre des cinq priorités qui guideront le prochain cycle d'action au niveau européen et des États membres, les mesures de taxation du carbone et de l'énergie jouent un rôle important, et servent de point de départ pour la mise en œuvre de la RFE:

Poursuivre une consolidation fiscale favorable à la croissance et différenciée

- «il faut repenser la fiscalité de manière à la rendre plus propice à la croissance, par exemple en déplaçant la charge fiscale pesant sur le travail vers des bases d'imposition liées à la consommation, à la propriété et à la pollution. ». (CE/2013/800, p.8). Les subventions dommageables à l'environnement devraient être réduites (CE/2013/800, p.8);

Promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain

- «mise en œuvre intégrale du troisième paquet «Énergie» en 2014 et amélioration du rapport coût-efficacité des régimes d'aides aux énergies renouvelables; promotion de l'utilisation efficiente des ressources en améliorant la gestion des déchets et de l'eau, le recyclage et l'efficacité énergétique.» (CE/2013/800, p.13).

Initiative phare pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources

L'initiative phare pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources dans le cadre de la stratégie Europe 2020 sera mise en œuvre via la «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources» (MOC, 2011, 571). Ce catalogue non contraignant vise à catalyser les avancées et demande de déplacer la charge fiscale du travail vers l'environnement, et donc une augmentation substantielle de la part de taxes environnementales dans les recettes publiques. La feuille de route inclut également un abandon progressif des subsides ou stratégies dommageables à l'environnement et des instruments indiquant les objectifs et les stratégies.

PARTICIPATION ET GOUVERNANCE

Messages

Si l'examen annuel de la croissance met davantage l'accent sur la participation des parties prenantes, nous continuons à constater une faible participation des parties prenantes, de la plupart des parlements nationaux, ainsi que du Parlement européen, dans le Semestre européen, tant au niveau national qu'eupéen. Pour que le dialogue civil et social soit amélioré, il convient de prendre des mesures exhaustives afin de soutenir activement une participation plus forte au niveau national. Afin d'y parvenir, le niveau européen doit se doter d'un cadre plus solide d'orientation, de rapports et d'évaluation.

- 1. Elaborer des lignes directrices européennes, en collaboration avec les États membres, afin de susciter un débat au sein des parlements nationaux et un dialogue structuré cohérent avec toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les partenaires sociaux, la société civile et les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, à chaque étape du processus du Semestre européen.**
- 2. Encourager un soutien financier et logistique accru pour renforcer la participation des parties prenantes dans le développement et la mise en place des programmes nationaux de réforme, ainsi qu'un dialogue structuré sur les RPP.**
- 3. Envisager de demander que les contributions des parties prenantes de la société civile soient annexées au rapport des PNR (comme le fait la France), ou qu'elles prennent davantage la forme de rapports alternatifs, également incorporés dans le rapport principal.**
- 4. La qualité de la participation des parties prenantes doit faire l'objet d'une évaluation active par la Commission européenne, via les discussions bilatérales et les PNR, avec des sections spécifiques dans le rapport d'avancement/de mise en œuvre de la Commission et des recommandations pour l'examen annuel de la croissance.**
- 5. Ouvrir le rôle du Parlement européen, ainsi que celui du Comité des régions et du Comité économique et social européen, dans le cadre du Semestre européen.**

Accroches politiques

Communication Europe 2020

La communication sur la stratégie Europe 2020 de la Commission européenne soulignait l'importance d'une approche de partenariat. La Commission européenne demande donc à toutes les parties prenantes (par exemple les parlements nationaux/régionaux, les autorités régionales et/ou locales, les partenaires sociaux et la société civile, et enfin les citoyens européens) de mettre en œuvre cette stratégie en partenariat, chacun agissant dans son secteur de responsabilités. Le site Internet officiel de la Commission européenne de la stratégie Europe 2020 comprend une section dédiée au rôle et à la participation de la société civile, et les reconnaît comme élément clé lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des PNR.

Lignes directrices intégrées

Dans les lignes directrices intégrées qui sous-tendent la stratégie Europe 2020 (Considérant 16), un soutien spécifique est apporté au principe de partenariat impliquant les parties prenantes à chaque étape des PNR.

Examen annuel de la croissance

L'EAC 2011 mentionne précisément la participation des parties prenantes dans son annexe 1 – Rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Europe 2020. Le même document rappelle que tous les PNR devraient suivre une même structure et contenir des informations sur la participation et les contributions des différentes parties prenantes. Malheureusement, aucune mention n'est faite de la participation des parties prenantes dans l'EAC 2012, ni dans aucune de ses annexes (rapport sur l'état d'avancement de la stratégie Europe 2020 ou projet de rapport conjoint sur l'emploi). Les EAC de 2013 et 2014 contiennent une référence, assez ambiguë, à un « sentiment d'appartenance », sans rien dire sur l'objectif de participation.

La note d'orientation sur le contenu et le format des programmes nationaux de réforme recommande aux États membres de consulter les parties prenantes et de rédiger un rapport de méthodologie dans le cadre du PNR.

Paquet « investissements sociaux » (PIS)

On trouve quelques mentions utiles de la participation des parties prenantes dans la communication sur les investissements dans l'enfance, dans le document de travail des services de la Commission sur l'inclusion active et dans le document de travail des services de la Commission sur la lutte contre le sans-abrisme.

Dimension sociale de l'Union économique et monétaire

Si le dialogue social occupe une place de choix dans la communication, on n'y trouve aucune référence au dialogue civil, à la participation des parties prenantes ni à l'échange avec les sociétés civiles.

Convention annuelle de la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – José Manuel Durão Barroso, Président de la Commission européenne

«Les conventions de la plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ouvrent une nouvelle voie: l'opportunité de rassembler toutes les parties intéressées et de débattre des méthodes de travail communes. Soulignons la présence de nombreuses personnes qui s'occupent du dossier de la pauvreté sur le terrain, et qui peuvent parager avec nous les fruits de leur immense expérience. Je crois que nous en avons tous besoin, tant les institutions de l'Union européenne que les gouvernements des Etats membres.»

Communication: État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive

Le document reconnaît que le succès ne sera au rendez-vous que si l'on rencontre le défi qui consiste à sensibiliser tous les acteurs pertinents pour qu'ils s'approprient le processus : les gouvernements, les parlements, les autorités régionales et locales, les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes. Il reconnaît que la participation des parties prenantes peut être améliorée et souligne également le nouveau rôle que doivent jouer dans ce but le Comité économique et social européen, le Comité des régions et les représentations de la Commission (fonctionnaires du Semestre européen).

Vous trouverez in extenso dans l'annexe en ligne (Annexe 6) l'ensemble des citations contenues dans les documents mentionnés ci-dessus à propos de la participation des parties prenantes.

[\[Accueil\]](#)

5. ANNEXES

Les annexes suivantes sont exclusivement disponibles en ligne et peuvent être consultées en cliquant sur les liens ci-dessous, ou en vous rendant sur semesteralliance.net ou www.eapn.eu (Ressources -> Boîte à outils des politiques):

- 1. Le Semestre européen en bref (présentation PowerPoint)**
- 2. Personnes à contacter**
- 3. Modèle de lettre**
- 4. Glossaire des termes et acronymes**
- 5. Citations sur la participation des parties prenantes dans les documents européens**